



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2024

Date de la convocation : 25/11/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16
Présents : Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0
Représentés : Benoit BASTIE représenté par Adrien BURATTO, Valérie SEGUIER représentée par François BONO

Absents ou excusés : Pauline VIVIES

Secrétaire de séance : Maryse OULES

DE_2024_070

Objet : Décision modificative n°2 du budget Assainissement

Les montants prévus pour la section d'exploitation du budget Assainissement sont insuffisants pour solder les créances jusqu'à la fin de l'année. Il convient donc de régulariser la situation par la modification suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses		
61523	Entretien et réparations - Réseaux	+ 4 000 €
Recettes		
70611	Redevance d'assainissement collectif	+ 4 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote la modification ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget assainissement pour l'exercice 2024 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 3 décembre 2024,

La secrétaire de séance,

Maryse OULES

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.